

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 4 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS 19

PRESENTS 15

VOTANTS 19

QUORUM 10

DATE DE CONVOCATION

28 octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE

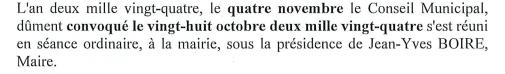
1 8 NOV. 2024

Codification: 3.2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le 15 NOV. 2024

et publication du 1 5 NOV, 2024

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN

Absents excusés avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE Patricia PERRET donne pouvoir à Didier DUPIN Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire de séance : Sylvain GIRARDIN

<u>OBJET</u>: 2024-053: Echange de terrains entre Sograp et la commune de Perreux

Monsieur le Maire explique que dans la continuité de la délibération n°2024-052, suite à la désaffectation et déclassement de ces terrains, il est maintenant possible de procéder à l'échange à titre gratuit des terrains entre Sograp et la commune de Perreux.

Il s'agit de 4 parcelles appartenant à la commune et qui correspondent au tracé d'un ancien ruisseau et d'un ancien chemin rural qui ont disparus depuis plus d'une quarantaine d'années et qui sont aujourd'hui inclus au milieu des parcelles en prairie appartenant à la société Sograp.

ll s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- section B n° 2001 d'une contenance de 1 782 m²
- section B n° 2002 d'une contenance de 282 m²
- section B n° 1992 d'une contenance de 361 m²
- section B n° 1993 d'une contenance de 235 m²
- section B n° 1994 d'une contenance de 740 m²

Contenance cadastrale totale de 3 400 m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201709-20241104-2024-053-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024 Publication : 15/11/2024 En contrepartie, les parcelles cadastrées ci-dessous lui appartenant, seront à la propriété de la commune.

- -section B n°1972 d'une contenance de 20 m²
- -section B n° 1974 d'une contenance de 678 m²
- -section B n° 1976 d'une contenance de 307 m²
- -section B n° 1977 d'une contenance de 85 m²
- -section B n° 1979 de contenances de 192 m²
- -section B n° 1980 de contenances de 206 m²
- -section B n° 2104 de contenances de 181 m²
- -section B n° 2107 de contenances de 54 m²

Contenance cadastrale totale de 1 723 m².

Ces parcelles ont, par ailleurs, remplacé, dans l'usage, le chemin rural. Ces parcelles sont donc nécessaires à la commune pour la création du chemin rural des bords de Loire.

Cet échange est conclu sans soulte. Les frais de notaire seront à la charge de la société Sograp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'échange des parcelles suivantes :

	Parcelle	Superficie	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
	B n° 2001	1 782 m²	Commune de Perreux	Sograp
	B n°2002	282 m²	Commune de Perreux	Sograp
	B n° 1992	361 m²	Commune de Perreux	Sograp
	B n° 1993	235 m²	Commune de Perreux	Sograp
	B n° 1994	740 m²	Commune de Perreux	Sograp
	B n°1972	20 m²	Sograp	Commune de Perreux
	B n° 1974	678 m²	Sograp	Commune de Perreux
	B n° 1976	307 m²	Sograp	Commune de Perreux
	B n° 1977	85 m²	Sograp	Commune de Perreux
	B n° 1979	192 m²	Sograp	Commune de Perreux
	B n° 1980	206 m²	Sograp	Commune de Perreux
Acquet do réception Ministère de III	B n° 2104	181 m²	Sograp	Commune de Perreux
Accusé de réception - Ministère de l' 042-214201709-20241104-2024-053 Accusé certifié exécutoire		54 m²	Sograp	Commune de Perreux

Réception par le préfet : 15/11/2024 Publication: 15/11/2024

- De préciser qu'il s'agit d'un échange à titre gratuit, aucun mouvement financier entre la commune de Perreux et la société Sograp.
- **De préciser** que les frais liés à cette transaction seront à la charge de Sograp.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif ainsi que tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 14 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Sylvain GIRARDIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201709-20241104-2024-053-1-DE